

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de convocation

15 juin 2023

Séance du 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juin à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON,
Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole
VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre
LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-GASSIER,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Monique HOURS, Monsieur
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Monsieur Thierry LATIL, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle
COTTRET.

Secrétaire de séance :
Monsieur Pierre LUCAS

**OBJET : Cession de la parcelle cadastrée En° 2304 (de 26 m²) à Monsieur Fabrice
PLATEL et Madame Aurélie DOLLEON**

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2010-154 en date du 4 octobre 2010 portant acquisition de la voie du
lotissement « Domaine des Seigneurs » cadastrée E n°1617 (120 m²) et E n°1984 (3001 m²)
appartenant à l'Association Syndicale « Domaine des Seigneurs » et à l'ensemble des
copropriétaires ;

Vu le titre de propriété de la Commune publié et enregistré au service de la publicité foncière de
Digne-les-Bains, le 17 octobre 2013 volume 2013P, N° 7103 relatif à ces parcelles ;

Vu le bornage contradictoire réalisé par Monsieur Philippe RICHARD en date du 10 janvier 2023 ;

Vu qu'il a été constaté lors de ce bornage, qu'une partie des murets de clôture et des plantations
de la propriété PLATEL / DOLLEON sont situés sur l'emprise cadastrée E n°1984 appartenant à la
commune et que cet état de fait est antérieur à la reprise de la voirie par la commune ;

Vu le plan de division réalisé par Monsieur Philippe RICHARD géomètre en date du 3 février 2023,
faisant apparaître deux parcelles distinctes cadastrées E n°2304 et E n°2305 issues de la parcelle
E n°1984 ;

Vu l'estimation des Domaines référencée 2023-04094-20928 en date du 23 mars 2023 évaluant la valeur vénale de la parcelle bâtie E n°2304 de 26m² à 1 300 euros, avec une marge de négociation de 10% ;

Vu la proposition de la commune de céder pour un montant de 50 euros/m² soit 1 300 euros à Monsieur Fabrice PLATEL et Madame Aurélie DOLLEON, propriétaires des parcelles cadastrées E n°280, E n°1660 et E n°1661, la parcelle cadastrée E n°2304 de 26 m² ;

Vu l'accord de Monsieur Fabrice PLATEL et Madame Aurélie DOLLEON pour cette acquisition ;

Vu le rapport de constatation de la Police Municipale en date du 27 février 2023 relevant que le bien cadastré E n°2304 est un délaissé communal n'ayant aucun usage public ;

Le rapporteur informe l'assemblée que la parcelle E n°2304, d'une contenance de 26 m² correspond à un délaissé de la voirie du lotissement « Domaine des Seigneurs » et supportant les murs de clôture et des plantations de la propriété PLATEL / DOLLEON

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée E n°2304 de 26 m² à Monsieur Fabrice PLATEL et Madame Aurélie DOLLEON pour un montant de 1 300 euros ;

PRECISE que la signature de l'acte authentique devra intervenir dans les 6 mois à compter de la notification de la présente à l'acquéreur faute de quoi la présente délibération sera caduque ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire ;

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

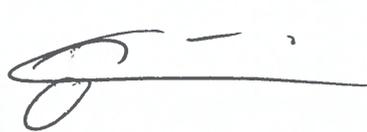
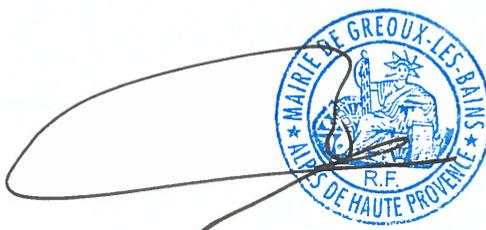
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 juin 2023

Signé,
Le 21 juin 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **22 JUIN 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance



Paul AUDAN

Pierre LUCAS